Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213503246-20251209-144_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 6
Votants 9

Date de la convocation :
2 Décembre 2025
Date d'affichage
2 Décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN,** maire.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRÉ Adjoints, Pierrick BARON, Guillaume LALOE, conseillers.

Etaient absents : Denis TALIGOT, Catherine DOMAGNE, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Guillaume LALOE, Christèle HARDY a donné son pouvoir à Florence GELOIN, David GILBERT a donné son pouvoir à Loïc CARRÉ

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N°144/2025 : **RAPPORT SMICTOM 2024**

Conformément aux dispositions de l'Article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets doit être présenté aux collectivités adhérentes.

Ce rapport est consultable sur le site internet du SMICTOM du Pays de Fougères :
https://www.smictom-fougeres.fr/le-smictom/publications/

Monsieur Le Maire donne lecture d'une synthèse du Rapport annuel 2024.

Créé en 1974, le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur un territoire composé de 46 communes et 88 496 habitants (INSEE 2024). Les communes adhérentes sont issues de 4 intercommunalités : Fougères Agglomération, Couesnon Marches de Bretagne, Liffré-Cormier Communauté et Val d'Ille-Aubigné.

Les missions du SMICTOM :

Le SMICTOM assure les missions de pré-collecte (mise à disposition d'équipements), de collecte et, via le Syndicat de tri et de traitement (S3T'ec), le traitement des déchets. Il gère également 10 déchèteries, et assure des missions de communication et de sensibilisation des usagers à la prévention et au tri des déchets.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213503246-20251209-144_2025-DE

Tonnages collectés

	2023	2023	Variation
Ordures ménagères	12 153 T (138 kg par hab)	9 595 T (108 kg par hab)	-21 %
Emballages, papiers & verre	7 507 T (91 kg par hab)	8 339 T (94 kg par hab)	+20 %
Déchets de déchèteries	31 202 T (355 kg par hab)	30 488 T (331 kg par hab)	-2 %

Impact financier de la nouvelle organisation de la collecte

- Baisse du nombre de camions bennes sur la route tous les jours :
  -4% soit 10 camions un jour sur deux au lieu de 11.
- Economie de 8% de carburants entre 2023 et 2024

Les économies sont minorées par une hausse des dépenses de collecte en campagne avec la mise en place d'une collecte en porte-à-porte.

Néanmoins, la forte baisse de production d'ordures ménagères résiduelles permet de minorer la hausse de coûts de traitement de manière durable dans les années à venir.

Entendu le présent exposé,

Le conseil municipal, à la majorité des présents (pour : 9 dont 3 pouvoirs, contre : 0, abstention : 0):

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'Activité du SMICTOM du Pays de Fougères pour l'année 2024.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN